



COMMISSION REGIONALE GESTION DES COMPETITIONS FEMININES

PROCES VERBAL N°7

Réunion plénière du : mercredi 20 novembre 2019

A : 15H00

LIEU : L.F.N. LISIEUX

Président : M. Lionel CHANDELIER

Membres présents : Mmes PORTELLO Françoise, BEUDIN Marie-Yvonne, BOUREL Valérie.

RECOURS

Les décisions ci-après de la commission sont susceptibles de recours auprès de la commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours du lendemain du jour de la notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.

ADOPTION DE PROCES VERBAUX

La Commission procède à l'adoption des :

- PV N° 4 du 11 octobre 2019 mis en ligne le 21 octobre 2019
- PV N° 5 du 25 octobre 2019 mis en ligne le 30 octobre 2019
- PV N° 6 du 5 novembre 2019 mis en ligne le 12 novembre 2019

HOMOLOGATIONS

CHAMPIONNAT R1FEMININ

Journée du 27 octobre 2019

- OC BRIOUZE (1) / EVREUX FC 27
- ESM GONFREVILLE / AS ROUTOT
- FC FEMININ ROUEN P.E (1) / LE HAVRE AC (2)

- FC ROUEN 1899 / AG.CAENNAISE (1)
- US.ALENCONNAISE 61 / FC.FLERIEN

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
3 dossiers sont transmis à la Commission Régionale de Discipline.

CHAMPIONNAT U18 FEMININ

Journée du 02 novembre 2019

- STADE MALHERBE.CAEN / AG.CAENNAISE
- FC FLERIEN / EVREUX FC 27

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT U16 FEMININ

La Commission Régionale des Calendriers a fixé le report de la journée du 09 novembre 2019 au 16 novembre 2019 pour les groupes A, B, C & D :

Groupe A

- SC OCTEVILLE SUR MER / FC LE TRAIT DUCLAIR

La Commission jugeant en première instance:

- enregistre le forfait sur le terrain du FC LE TRAIT DUCLAIR,
- donne match perdu par forfait au FC LE TRAIT DUCLAIR sur le score de 0 but à 3 -1 point pour en faire bénéficier le SC OCTEVILLE SUR MER sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 60 € au FC LE TRAIT DUCLAIR

- LE HAVRE AC(2) / SU.DIVES CABOURG FB
- MALADRERIE OS / CS THIBERVILLE

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe B

- U.S.QUEVILLY ROUEN METROPOLE / EVREUX FC 27 11
- FC FEMININ ROUEN P.E / ROUEN SAPINS FC

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.
1 dossier est transmis à la Commission Régionale de Discipline.

Groupe C

- U.S.ALENCONNAISE 61 / AVT.G.CAENNAISE 12
- U.S.GUERINIERE / BAYEUX FC
- CAEN SUD OUEST / FC ARGENTAN

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Groupe D

- AS.DE CHERBOURG FC 11 / AVT.G. CAENNAISE 11
- E.GRANVILLE JULLOUVILLE / U.S. AVRANCHES MSM
- ES.COUTANCAISE / U.S.DUCEY ISIGNY

Les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

COUPE DE NORMANDIE U18 FEMININE

HOMOLOGATION du 1er Tour du 26 octobre 2019

- FOOT50 FEMININ / STADE MALHERBE CAEN
La Commission jugeant en première instance,
- enregistre le forfait déclaré du FOOT50 FEMININ,
- donne match perdu par forfait au FOOT50 FEMININ sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le STADE MALHERBE CAEN sur le score de 3 buts à 0,
- inflige une amende de 20 € au FOOT50 FEMININ,
- dit que le STADE MALHERBE CAEN est qualifié pour le prochain tour de la compétition.

COUPE DE NORMANDIE U16 FEMININE

Match de rattrapage du 1er Tour

- E.GRANVILLE JULLOUVILLE / US.GUERINIÈRE
La rencontre du 26 octobre 2019 jouée le 11 novembre 2019 est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

REPORTS DE MATCHS

La Commission Régionale des Calendriers a fixé comme suit les dates auxquelles sont reportées les rencontres des 9 & 10 novembre 2019 :

CHAMPIONNATS R1 F, R2F & R3 F le 22 décembre 2019.
CHAMPIONNATS U18 F & U16 F ; le 21 décembre 2019.

CHAMPIONNAT R1 FEMININ

- AS DE CHERBOURG FB / US.QUEVILLY ROUEN METROPOLE
La rencontre du 27 octobre 2019 est reportée au 02 février 2020 à 14H30.
- AG.CAENNAISE (1) / OC BRIOUZE (1)
La rencontre du 10 novembre 2019 est reportée au 24 novembre 2019 à 14H30.
- OC BRIOUZE (1) / FC FLERIEN
La rencontre du 17 novembre 2019 est reportée au 02 février 2020 à 13H00.

CHAMPIONNAT R2 FEMININ

- US STE CROIX ST LO / FC PAYS NEUBOURG
La rencontre du 22 décembre 2019 est reportée au 23 février 2020 à 12H30.

CHAMPIONNAT R3 FEMININ

Groupe A

- CS THIBERVILLE / ST VALERY EN CAUX
La rencontre du 17 novembre 2019 est reportée au 16 février 2020 à 12H30.

Groupe B

- ST JEAN-FRESQUIENNES / CS BEAUMONT
 - AS CANTON D'ARGUEIL / S.P.N. VERNON
- Les rencontres du 17 novembre 2019 sont reportées au 16 février 2020.

Groupe C

- OC BRIOUZE (2) / PAYS GRANVILLAIS
 - US DUCEY ISIGNY / FMIXTE CONDE EN NORMANDIE
- Les rencontres du 17 novembre 2019 sont reportées au 16 février 2020.

CHAMPIONNAT U18 FEMININ

- FOOT50 FEMININ / FC FLERIEN
- La rencontre du 16 novembre 2019 est reportée au 01 février 2020 à 15H00.

ORGANISATION DES GROUPE DE LA 2ème PHASE DU CHAMPIONNAT U16 FEMININ

CLOTURE & CLASSEMENT DE LA 1ère PHASE DU CHAMPIONNAT U16 FEMININ

Groupe A

- 1) LE HAVRE AC 11
- 2) CS THIBERVILLE 11
- 3) SS OCTEVILLE SUR MER
- 4) MALADRERIE OS
- 5) SU.DIVES CABOURG FB
- 6) LE TRAIT DUCLAIR

Groupe B

- 1) ROUEN SAPINS FC
- 2) US.QUEVILLY ROUEN METROPOLE 11
- 3) FC FEMININ ROUEN P.E
- 4) EVREUX FC 27 11
- 5) FC ROUEN 1899 11
- 6) ST SEBASTIEN FOOT (Forfait Général)

Groupe C

- 1) BAYEUX FC
- 2) CAEN SUD OUEST
- 3) US. ALENCONNAISE 61
- 4) AVT.G.CAENNAISE 12
- 5) FC ARGENTAN
- 6) US GUERINIERE

Groupe D

- 1) AVT.G.CAENNAISE 11
- 2) ES COUTANCES
- 3) AS DE CHERBOURG FB 11
- 4) US.AVRANCHES MSM
- 5) E.GRANVILLE JULLOUVILLE
- 6) US.DUCEY ISIGNY

Considérant les contraintes du calendrier fixant au 30 novembre 2019, la première journée de la deuxième phase pour le groupe «**ELITE**» et les groupes «**EXCELLENCE**» **A, B & C**

Considérant les positions au classement définitivement acquises pour la constitution du groupe «**ELITE**» et des groupes «**EXCELLENCE**» **A, B & C**

La Commission:

- décide de considérer définitivement en son état actuel le classement arrêté au 16 novembre 2019.
- retient les 2 équipes de tête des groupes **A/ B/ C/ D** pour constituer le groupe «**ELITE**» à 8 équipes,
- retient les équipes classées de la 3ème place à la 6ème place du **groupe D**, l'équipe classée à la 4ème place du **groupe C** ainsi qu'une nouvelle équipe engagée pour constituer le groupe «**EXCELLENCE**» **A** à 6 équipes,
- retient les équipes classées à la 4ème place et à la 5ème place du **groupe A**, les équipes classées aux 3ème, 5ème et 6ème place du **groupe B** ainsi qu'une nouvelle équipe engagée pour constituer le groupe «**EXCELLENCE**» **B** à 6 équipes,
- retient les équipes classées aux 3ème et 6ème place du **groupe A**, les équipes classées de la 3ème à la 5ème place du **groupe B** pour constituer le groupe «**EXCELLENCE**» **C** à 5 équipes.

COMPOSITION DES GROUPES DE LA 2ème PHASE en MATCH ALLER-RETOUR

Groupe « ELITE » (8 équipes)

- LE HAVRE AC
- CS THIBERVILLE
- ROUEN SAPINS FC
- US.QUEVILLY ROUEN METROPOLE
- BAYEUX FC
- CAEN SUD OUEST
- AVT.G.CAENNAISE (1)

Groupe « EXCELLENCE »A (6 équipes)

- AVT.G.CAENNAISE 12
- AS DE CHERBOURG FB 11
- US.AVRANCHES MSM
- E.GRANVILLE JULLOUVILLE
- US DUCEY ISIGNY
- ES.CORMELLES

Groupe « EXCELLENCE »B (6 équipes)

- CA.LISIEUX P.A
- MALADRERIE OS
- DIVES CABOURG FB
- US.ALENCONNAISE 61
- FC ARGENTAN
- US.GUERINIERE

Groupe « EXCELLENCE »C (5 équipes)

- SS OCTEVILLE SUR MER
- FC LE TRAIT DUCLAIR
- FC FEMININ ROUEN P.E
- EVREUX FC 27
- FC ROUEN 1899

FORFAIT GENERAL

CHAMPIONNAT R3 FEMININ – Poule C

Par courriel en date du 08 novembre 2019, le club de l'US GAVRAY a informé la Ligue de Football du forfait général de son équipe dans le championnat ci-dessus nommé.

La Commission, jugeant en 1^{ère} instance :

- enregistre le forfait général de l'US GAVRAY,
- classe cette équipe à la dernière place de son championnat avec 0 point,
- inflige une amende de 128 € (256 € - 2 fois 68 € déjà infligés).

**Le président,
Lionel CHANDELIER**



**La secrétaire,
Marie-Yvonne BEUDIN**

